



Communiqué de presse

Paris, le 6 mars 2012

Protéger l'image de la personne humaine dans la publicité : signature d'une Charte

Roselyne BACHELOT-NARQUIN, ministre des solidarités et de la cohésion sociale, et François d'AUBERT, président de l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP) ont signé ce jour la Charte sur le respect de l'image de la personne humaine dans la publicité.

Cette Charte réaffirme et renouvelle l'engagement, signé en 2003, sur le respect de la personne dans la production publicitaire, notamment en matière de protection de la dignité, de lutte contre les stéréotypes (sexuels, sociaux et raciaux) et contre la violence. L'objectif est de responsabiliser l'ensemble des professionnels, annonceurs, agences et supports publicitaires.

Elle s'inscrit, par ailleurs, dans un dispositif de régulation professionnelle concertée global où les trois instances associées à l'ARPP interviennent : le Conseil Paritaire de la Publicité qui peut demander, par exemple, l'instauration d'une nouvelle règle déontologique, le Conseil de l'Ethique Publicitaire qui est un lieu de réflexion et le Jury de Déontologie Publicitaire qui statue sur les plaintes lui étant adressées.

L'ARPP remettra, chaque année, au ministère des solidarités et de la cohésion sociale un bilan de l'application de la Recommandation « Image de la personne humaine ».

Contacts presse :

Service de presse de Roselyne BACHELOT-NARQUIN – 01 70 91 94 42

Service de presse de l'ARPP – Stéphane Martin, Directeur Général – 01 40 15 15 26